

# **Logement social**

[Ville de Janzé](#)

**Le Centre Communal d'Action Sociale peut enregistrer toute demande de logement social concernant le département d'Ille-et-Vilaine.** En effet, Roche aux Fées Communauté a délégué la gestion des demandes de logements sociaux communaux aux CCAS.

Le parc locatif actuel comprend des logements individuels ou collectifs gérés par des bailleurs sociaux (Néotoa, Espace Habitat, Aiguillon construction et SA Les Foyers).

**Afin d'obtenir un logement social, un dossier de demande doit être complété et accompagné de l'ensemble des pièces justificatives demandées.**

## **Contact**

### **CCAS**

Les Halles  
entrée côté rue du Dr Roux  
02 30 30 01 13

[Nous contacter](#)

rgba(255,255,255,1)

## **Horaires**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi  
9h15-12h30  
14h00-17h30  
Mercredi  
9h15-12h30

En dehors des horaires d'ouverture,  
contactez la mairie en cas d'urgence.

rgba(255,255,255,1)